

Définition du métier

Le(la) maître(sse) de maison assume dans une structure d'hébergement, une unité de vie ou en logement autonome, une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères, tâches de gestion simples. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Il(elle) accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne. Il(elle) vise l'apprentissage et le maintien de son autonomie au travers des actes du quotidien.

Public concerné

La formation s'adresse :

- aux salarié(e)s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant ou appelés à exercer l'activité de maître(sse) de maison ;
- aux salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social visant une qualification et une orientation professionnelle dans ce métier.
- aux demandeurs d'emploi visant une qualification et une insertion professionnelle dans ce métier.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

Modalités d'inscription

La pré-inscription à la formation se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. Pour la session 2021, la période d'ouverture aux pré-inscriptions est entre le lundi 1^{er} mars et le vendredi 7 mai 2021. Dans les quinze jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, le candidat transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Prérequis

- pour tous : maîtrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique).
- pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de maître(sse) de maison et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.



Modalités d'accès à la formation

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé et se compose :

- de tests écrits permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de bases ;
- d'un entretien individuel permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation au regard du projet et de la motivation du(de la) candidat(e).

Ce positionnement permet notamment d'adapter le parcours formatif du(de la) candidat(e) et la durée du module d'accompagnement méthodologique.

Objectifs pédagogiques et contenus de formation

Le(la) maître(sse) de maison doit être en capacité de :

- contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- assurer l'accompagnement des personnes, intervenir dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.
- se positionner comme professionnel(elle) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participer à l'équipe pluri-professionnelle.
- assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.

Domaine de formation 1 : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie

Rôle et fonction du(de la) maître(sse) de maison, Qualité et sécurité du cadre de vie, Entretien du cadre de vie, Entretien du linge, Préparation des repas et hygiène alimentaire.

Domaine de formation 2 : Accompagnement des personnes.

Rôle et fonction du (de la) maître(sse) de maison quant à l'accompagnement des personnes, Les problématiques des publics, Les fondements et les méthodes de l'accompagnement, Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort.

Domaine de formation 3 : Participation à l'équipe pluridisciplinaire

Le cadre institutionnel de la fonction, Le travail en équipe pluri-professionnelle.

Module d'Accompagnement Méthodologique

Accompagnement méthodologique de préparation des épreuves, Écrits professionnels, Expression orale, Usage de l'outil informatique et de Word.

Les personnes titulaires de la qualification Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) ou du CQP Surveillant(e) de Nuit en secteur social, médico-social et sanitaire bénéficient de la dispense de certains blocs de formation et de leur certification. Aucune dispense ne peut être accordée concernant le Module d'Accompagnement Méthodologique (M.A.M.).

Durée et calendrier

La durée de la formation maître(sse) de maison est de 217 heures ou 231 heures selon les résultats du positionnement auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi. Pour la session 2021, la formation est planifiée entre le lundi 31 mai et le mardi 14 décembre 2021, par regroupement de 2 ou 3 jours hors congés scolaires zone A, selon le calendrier indiqué ci-après. Ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'être modifié. L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date prévue de début de l'action.



Lundi 31 mai, Mardi 1 ^{er} et Mercredi 2 juin
Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 juin
Lundi 28 et Mardi 29 juin
Lundi 05, Mardi 06 et Mercredi 07 juillet
Lundi 06 et Mardi 07 septembre
Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 septembre
Lundi 27 et Mardi 28 septembre

Lundi 04 et Mardi 05 octobre
Lundi 18, Mardi 19 et Mercredi 20 octobre
Lundi 08 et Mardi 09 novembre
Lundi 15 et Mardi 16 novembre
Lundi 22, Mardi 23 et Mercredi 24 novembre
Lundi 06, Mardi 07 et Mercredi 08 décembre
Lundi 13 et Mardi 14 décembre

Intervenants pressentis

Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent les séquences de formation : une juriste, un éducateur spécialisé, un psychologue clinicien, une directrice d'établissement médico-social, des formateurs des filières DEAES, DEME et DEES, une formatrice HACCP, un formateur SST, ...

Validation

Chaque blocs de compétences est validé indépendamment des 2 autres et selon des modalités propres. L'attestation de qualification maître(sse) de maison est délivrée lorsque les 3 blocs de compétences sont validés.

Coût de la formation

(organisme non assujetti à la TVA)	Formation de 217 heures	Formation de 231 heures
Frais de dossier	40 €uros	40 €uros
Frais pédagogiques	2929,50 €uros	3118.50 €uros
Coût total	2969,50 €uros	3158.50 €uros

Documents et pièces à fournir pour l'inscription

Pour tous les candidats
1 photo d'identité récente, 2 timbres postaux <u>autocollants</u> au tarif en vigueur (20 gr), la photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité, le curriculum vitæ détaillé et à jour.
Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi
Le compte-rendu du terrain d'accueil concernant la période de mise en situation professionnelle
Pour un financement par (ou incluant) une Aide Individuelle de Formation
Un mail ou courrier de votre conseiller(ère) Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi confirmant le financement de la formation.
Pour un financement incluant une aide financière de l'AGEFIPH
La copie du courrier indiquant l'attribution d'une aide.
Pour un autofinancement partiel ou total
Le chèque à l'ordre du Ce.F du montant du coût total de la formation ou de la partie autofinancée. <u>À noter</u> pour tout autofinancement, total ou partiel, un échéancier de paiement peut être proposé sous condition d'en faire la demande par courrier à l'attention de la Responsable Administratif et Financier.
Pour un financement par l'employeur
Le courrier de l'employeur confirmant la prise en charge.

Personnes contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr
 Michel DULONG, Responsable des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues,
 michel.dulong@johnbost.fr

